



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/La-monnaie-distributive.659>

# La monnaie distributive

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1978 - N° 760 - octobre 1978 -

Date de mise en ligne : samedi 14 octobre 2006

Date de parution : octobre 1978



---

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

---

L'Etat serait le seul acheteur des services, car il les payerait avec le revenu social servi par ses soins à tous les habitants du pays. Il serait également vendeur des biens de consommation. En calculant convenablement les revenus distribués et le prix des produits à vendre, il réalisera l'équilibre économique, car toutes les sommes versées reviendront dans ses caisses. Pour faciliter cet équilibre, la monnaie émise ne sera valable que pour l'exercice en cours, exactement comme les crédits budgétaires actuels ne sont valables que pour l'exercice auxquels ils correspondent.

Le revenu social doit être payé en monnaie de consommation ne pouvant servir qu'à un seul achat et n'étant valable que pour un temps déterminé. Elle ne peut donc pas être thésaurisée. Ce peut être notre franc actuel, puisqu'il est déjà monnaie de consommation pour les millions de Français qui n'ont pas les moyens de faire des économies.

On voit que l'économie distributive ne consiste pas à distribuer les produits, mais bien l'argent qui servira à les acheter. Le consommateur conserve donc la liberté de choisir l'objet ou le service qu'il désire.

Mais la monnaie de consommation présente un précieux avantage, celui de constituer en quelque sorte un véritable bulletin de vote, en ce sens que l'usage que le consommateur fait de sa monnaie est une indication précise pour planifier la production future.

En économie distributive, le pouvoir de créer et de contrôler la monnaie et le crédit n'est plus le monopole d'intérêts privés. L'Etat recouvrant son droit régalién de battre monnaie, crée son propre crédit et tous les moyens de paiement que réclame la distribution du revenu social à tous ses ressortissants. L'Etat n'a donc ni à emprunter ni à percevoir des impôts. Est-ce que les charges fiscales, dont le poids ne cesse de croître, ne conduisent pas logiquement à la seule réforme fiscale raisonnable : la suppression de tous les impôts ? Car ceux-ci, et l'équilibre budgétaire, font partie intégrante de l'économie construite sur la pénurie. Si les monnaies se déprécient, et si le déséquilibre budgétaire est devenu chronique, n'est-ce pas la preuve que notre système financier est dépassé ?

(« La Grande Relève » du 19 avril 1958)